

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1159

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 1, substituer à la référence :

« 348-5 »

la référence :

« 348-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel